



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Troisième Commission

Point 72 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Chine, Iran (République islamique d') et Sierra Leone* :
amendement au projet de résolution A/C.3/70/L.46/Rev.1

Reconnaissance du rôle des défenseurs des droits
de l'homme et de la nécessité de les protéger

Remplacer le titre existant par le libellé suivant :

Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité
des individus, groupes et organes de la société de promouvoir
et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales
universellement reconnus : défenseurs des droits de l'homme

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

